



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/45/65
S/21052
23 décembre 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-cinquième session
RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL
PACTES INTERNATIONAUX RELATIFS AUX
DROITS DE L'HOMME
APPLICATION EFFECTIVE DES INSTRUMENTS
DES NATIONS UNIES RELATIFS AUX
DROITS DE L'HOMME ET FONCTIONNEMENT
EFFICACE DES ORGANES CREES EN
APPLICATION DESDITS INSTRUMENTS

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-quatrième année

Lettre datée du 22 décembre 1989, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la Tchécoslovaquie auprès de
l'Organisation des Nations Unies

Comme suite à ma lettre du 21 décembre 1989 (A/45/63), communiquant les déclarations relatives à la situation en République socialiste de Roumanie faites par l'Assemblée fédérale et par le Ministère fédéral des affaires étrangères de la République socialiste tchécoslovaque le 19 décembre 1989, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la déclaration faite par le Gouvernement de la République socialiste tchécoslovaque le 21 décembre 1989 à propos des événements qui s'étaient produits à cette date en Roumanie :

"Ces derniers jours, de nombreuses manifestations de mécontentement de la population ont eu lieu dans plusieurs villes de Roumanie, en particulier à Timisoara, pour protester contre la politique de répression menée contre la population par les chefs du Parti et de l'Etat dirigés par Nicolas Ceausescu. Le Gouvernement tchécoslovaque a été bouleversé d'apprendre que le mouvement de colère justifiée du peuple a été et continue d'être réprimé dans le sang par les forces armées et les forces de sécurité roumaines sans égard pour la vie humaine. Le Gouvernement fédéral condamne catégoriquement ces actes de brutalité commis contre le peuple roumain. Ils constituent sans équivoque possible une violation des obligations internationales contractées par la Roumanie, en particulier en vertu de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et du Document final de la Réunion

complémentaire de Vienne, en ce qui concerne en particulier le domaine des droits de l'homme. Le Gouvernement tchécoslovaque considère tout aussi inacceptable la décision de fermer les frontières.

Le Gouvernement de la République socialiste tchécoslovaque adresse par conséquent au Gouvernement de la République socialiste de Roumanie un appel urgent pour lui demander de respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales et de prendre des mesures pour faire en sorte que pareil recours à la force ne puisse jamais se reproduire. Le Gouvernement tchécoslovaque se réserve, le cas échéant, de mettre fin aux relations diplomatiques, économiques, culturelles et sportives. Il a décidé de rappeler à Prague, pour consultations, l'Ambassadeur de Tchécoslovaquie à Bucarest et de suspendre toutes les négociations bilatérales. Il a demandé à l'Ambassadeur de Roumanie à Prague d'aller à Bucarest pour obtenir les informations nécessaires.

Le Gouvernement tchécoslovaque exprime son entière solidarité avec le peuple roumain dans cette épreuve et l'assurance de son soutien moral et politique sans réserve."

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de cette déclaration comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points intitulés "Rapport du Conseil économique et social", "Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme" et "Application effective des instruments des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme et fonctionnement efficace des organes créés en application desdits instruments", et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Evzen ZAPOTOCKY
